

PORTANT TARIFICATION DE LA REVUE ANNALES MATHÉMATIQUES BLAISE PASCAL

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n°2017-10-27-23 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 27 octobre 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

La tarification de l'abonnement à la revue « Annales Mathématiques Blaise Pascal 2018 » s'élève à :

Catégorie	Tarif HT
Prix de souscription	100 €

La taxe sur la valeur ajoutée doit être appliquée au taux en vigueur à la date de la vente (pour information, taux réduit à 5,5% lors de la publication de l'arrêté).

Fait à Clermont-Ferrand, le 23/11/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 27 NOV. 2017

- Publié le 27 NOV. 2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.